



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 18 avril 2023**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 19 avril 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 14**

**Votants : 25**

L’an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

**ETAIENT ABSENTS**

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET**

\*\*\*\*\*

**OBJET : RAPPORT D’ACTIVITES LE MANS METROPOLE 2021**

**Rapporteur : Damienne FLEURY**

Vu l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire la présentation auprès du conseil municipal du rapport annuel d’activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

Vu le rapport d’activité transmis le 3 mars 2023 par les services de Le Mans Métropole,

Le rapport d’activité 2021 a été établi suivant un nouveau format, plus lisible et plus accessible. Il retrace l’activité de tous les services de Le Mans Métropole et comporte un bilan financier.

Ces deux documents, ainsi qu’une synthèse du rapport d’activité, figurent en annexes à la présente délibération.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal prend acte qu’il a pris connaissance du rapport d’activité 2021 de le Mans Métropole.**

**VOTE : Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Evêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,  
Damienne FLEURY